

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 31 mai 2024

N° 2024 – 37

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

Date de convocation

Le 27/05/2024

Date d'affichage

Le 27/05/2024

Objet de la délibération 2024-37 :

ELECTRO RG lot 16

Electricité/Courants faibles

avenant n°1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 10 JUIN 2024

Et publication ou notification
du 10 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 31 mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusées : Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Madame DURAND Claudine, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 22 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°16 – Electricité / Courants faibles / Photovoltaïque à la SARL Electro RG pour un montant de 81 932,86 € HT.

Le présent avenant n°1 intervient suite aux adaptations qui ont été opérées en cours de chantier et conduisant à une modification du contenu des ouvrages prévus au marché de base du lot n°16. Ces modifications concernent des travaux supplémentaires d'un montant de 5 612,22 € HT.

A ce titre, au regard de l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°16 – Electricité / Courants faibles / Photovoltaïque, dont la SARL Electro RG est titulaire, le prix global et forfaitaire est désormais de 87 545,08 € HT soit 105 054,10 € TTC.

Sur la base de ces éléments, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de :

AR Prefecture

043-214302333-20240531-2024_37-DE
Reçu le 10/06/2024

- d'approuver les conditions fixées par avenant n°1 de 5 612,22 € HT portant ainsi le montant du marché de travaux du lot n°16 – Electricité / Courants faibles / Photovoltaïque à 87 545,08 € HT soit 105 054, 10 € TTC.

- de l'autoriser signer et à notifier l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°16 – Electricité / Courants faibles / Photovoltaïque dont la SAS Royer est titulaire.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve les conditions fixées par avenant n°1 de 5 612,22 € HT portant ainsi le montant du marché de travaux du lot n°16 – Electricité / Courants faibles / Photovoltaïque à 87 545,08 € HT soit 105 054,10 € TTC.

.- autorise Monsieur le Maire à signer et à notifier l'avenant n°1 au marché de travaux Electricité / Courants faibles / Photovoltaïque dont la SAS Royer est titulaire.

Pour :	13	
Abstention :	1	GUILHOT
Contre :	0	

Fait et délibéré, le 31 mai 2024,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERRAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20240531-2024_37-DE
Reçu le 10/06/2024